

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2022

OBJET :

CM2022_085
Achat d'une partie de la
parcelle A n° 0023
située Allée du Moulin
appartenant à Madame
Arlette MERLAN

***NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

28

***DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations***

15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le trois novembre deux mille vingt-deux.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / TOURNEUR / BOTTON / AFONSO CORREIA / NICOLE / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

Madame RENOULEAU, partie prenante, quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote de cette délibération.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Madame DUBOIS représentée par Madame NICOLE
Madame ROUIL représentée par Monsieur DANIEL
Monsieur DORIDOT représenté par Monsieur FRANCHI

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE A N° 0023 SITUEE ALLEE
DU MOULIN APPARTENANT A MADAME ARLETTE MERLAN**

Madame ADOLPHE, Adjointe, informe le conseil municipal que la commune souhaite créer une voie douce, voie de la Haute Lande (entre les lacs et l'allée du Moulin).

Pour cette opération, il est proposé d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée A n° 0023 d'une superficie de 760 m² environ située allée du Moulin, soit une bande de 5 m de large par 152 m de long, appartenant à Madame Arlette MERLAN, au prix de 760 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'ACQUERIR une partie de la parcelle cadastrée section A n° 0023 au prix de 760 €,
- DE PRECISER que les frais annexes, honoraires et taxes liés à cet achat sont à la charge de la Commune,
- D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces et les actes s'y rattachant.

Pour : 28
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 9 novembre 2022

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA

Département :
CHARENTE MARITIME

Commune :
SAUJON

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 26/10/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
Pôle Topographique et de Gestion
Cadastrale
26 ave De Fétilly Réception sur RDV
17020
17020 La Rochelle cedex 1
tél. 05 46 30 68 04 - fax
ptgc.170.la-
rochelle@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



